



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6313

Rapport d'inspection - Installation électrique don	nestique BT / TBT o	<u>existante</u>	
N° de rapport : .2.3//6.6.2.25./06		M	
Concerne : ☼ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			*********
Demandeur: Celtlohun - Selth	NC	*****************	
Personne sur place : H. DUR TOU code EAN de l'installation :	Nd		
Adresse de la visite : Luce MAILEUX, 2 -	463 Soc	MACI	1/2
Date de visite : 21.108.16 Date d'émission : 21.108.16 Référe	nces client :		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations	271 bis 🗆 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
12NA00 \ \ 12v220\ \ 12v220\ \ 14NA00\	lu branchement :	SOA	17
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	nombre de circo	ins terminaux .	17
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des d	ion a citifa	X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	ispositiis		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	V	1	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	- X		
Matériel électrique inxe ou a poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		- 17
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			+
	X	-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	- X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	timeliaida de la la constante de la constante	1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement Manquements / Notes :			
* Absence de plan i lechi pue * Reboucher les opaces Vac	cont de	us le	coff
STREET OF STREET	THE SECTION OF THE SE		5 VIVIOUS I
<u>Conclusion</u> :		a magalant for his	RA
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le pre le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	chain contrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans //SOC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois a	Une visite complémenta près signature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	par DTEC-E
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un même organisme en vue de compléter le dossier.	examen complémentair	e est à exécuter p	oar le 273(fr)
Nom et visa de l'inspecieur : CUFFARO Pour SOCOTEC BECHM ASBI OMENICO Nom et visa du demandeur pour réception : en. be WWW.certigreen.708 Tél. 0471/1580.708			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –
	Frede WWW.	04711580.1	8
	761.		1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be